



Par dépôt électronique seulement

Le 18 décembre 2025

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Simon Turmel

Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Courriel : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
Votre dossier : R-4307-2025
Notre dossier : LTG08157 ST

Chère consœur,

La présente fait suite à la correspondance de la Régie de l'énergie du 8 décembre 2025 dans le cadre du dossier mentionné en objet ([A-0030](#)).

Dans cette lettre, la Régie demandait au Distributeur de déposer une mise à jour de certaines informations afin de tenir compte de la décision D-2025-114 rendue le 27 novembre 2025. Or, la Régie a rendu sa décision D-2025-124 dans le dossier R-4305-2025 le 17 décembre 2025.

Le Distributeur soutient qu'en ces circonstances, une mise à jour qui ne tiendrait compte que de la décision D-2025-114 serait d'une utilité limitée et propose plutôt de déposer une mise à jour qui tiendrait également compte de la décision D-2025-124 du 17 décembre 2025.

Le Distributeur estime pouvoir déposer une telle mise à jour au plus tard mardi le 6 janvier 2026 à 16h.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat
ST/gm